

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

Date de convocation du conseil municipal : 15 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Présents : Guillaume AUDEMARD, Jonathan BAZIN, Christiane CHARLES, Walter ESTERMANN, William GALIEGUE, Ilona GENTY, Béatrice GODINHO, Sylvie IACONANTONIO, Anne MOUTENET, Danielle PERRIN, Yvan ROUX et Claire VAGLIO-PRET.

Absents excusés : Jean-Yves GAYET, Jean DE PALMA Jean (pouvoir à Ilona GENTY), Claudine RAFFIN-PEYLOZ (pouvoir à Christiane CHARLES)

Avant de traiter l'ordre du jour, un point rapide est fait sur les dossiers d'urbanisme actuellement en cours d'instruction. Le conseil est également informé que, depuis ce mois de février, un architecte conseil peut intervenir à la demande des administrés, sur rdv, tous les 1ers mardis du mois.

ACQUISITION DE LA PARCELLE B 998 APPARTENANT à BOUYGUES IMMOBILIER MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020/25 EN DATE DU 6 OCTOBRE 2020

Ilona GENTY rappelle la délibération n° 2020/25 en date du 6 octobre 2020, qui a autorisé le Maire à signer un acte d'acquisition de la parcelle B998 appartenant à BOUYGUES IMMOBILIER.

Elle rappelle également qu'en l'état actuel, notre PLU ne permet pas une opération d'aménagement de la parcelle B 998, et une modification du document d'urbanisme est indispensable afin de pouvoir urbaniser la parcelle.

Cette situation permet à la Commune d'acquérir la parcelle B 998 à un prix hors taxes, et donc hors champ d'application de la TVA.

Or, dans la délibération précitée, cette précision n'a pas été faite, et il convient donc d'apporter une modification en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une promesse d'achat, puis un acte d'acquisition de la parcelle B 998 au prix de 178 000 € HT.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL du MANOIR DE VAUBONNAIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Ilona GENTY rappelle qu'au cours de l'année 2021, le bureau d'étude « Architecture et Héritage » va réaliser l'état des lieux architectural, patrimonial et sanitaire du Manoir de Vaubonnais, conformément au marché de mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été attribué.

Le montant total de cette étude s'élève à 60 095 € HT (soit 72 114 € TTC).

Dans le cadre de ce diagnostic, des dossiers de demande de subvention ont été adressés à la DRAC et au Département de l'Isère. En outre, une demande de dérogation a été faite auprès de la Préfecture de l'Isère afin de pouvoir dépasser la limite de 80% d'aides publiques en principe applicable.

Un dossier de demande d'aide financière va également être déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dernier nécessite une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à une demande de subvention, au taux le plus élevé possible, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT RELATIVE AUX PASS NUMERIQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

Ilona GENTY indique qu'afin d'aider la population qui manque de compétences numériques de base, la communauté de communes a lancé le dispositif Réussite Numérique en septembre 2018 pour lutter contre la fracture numérique. Un réseau d'accueils de proximité dans les communes propose ainsi un

COMMUNE DE LA PIERRE

accompagnement aux démarches en ligne dans le cadre de permanences individuelles ou d'ateliers collectifs d'apprentissage.

A cette même période, l'Etat a annoncé la mise en place des Pass Numériques pour contribuer à la formation de la population concernée par la fracture numérique. Ces coupons permettent de payer des ateliers d'initiation ou d'apprentissage des usages numériques dans des lieux préalablement labellisés. L'objectif pour les bénéficiaires est ainsi de gagner en autonomie.

En 2019, un appel à projets a permis à la communauté de communes de bénéficier d'un co-financement de l'Etat pour acheter et déployer des Pass Numériques sur le territoire. 1230 Pass Numériques sous la forme de 123 chèquiers contenant chacun 10 pass ont ainsi été commandés. Chaque Pass Numérique ayant une valeur faciale de 10 euros et étant valable jusqu'au 31 Janvier 2022. Les bénéficiaires auront ainsi la possibilité de financer partiellement ou totalement un atelier de formation aux usages numériques grâce aux Pass.

Ces Pass remis aux communes qui font le relais pour leur distribution aux habitants. Notre commune a droit à deux chèquiers de 10 Pass. Les membres du conseil municipal proposent d'identifier les usagers dans le besoin par le biais d'un flash-info distribué en boîte aux lettres.

Afin de formaliser le partenariat entre la communauté de communes et la commune de LA PIERRE pour la distribution des Pass Numériques, il convient d'établir une convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et à régler toutes les formalités afférentes à la présente délibération.

Autres informations :

Vaccination : Dix Pierrois de plus de 75 ans ont été inscrits par la mairie, à leur demande, auprès du centre de vaccination du Versoud ; tous ont pu obtenir un créneau le 8 mars afin de recevoir leur 1^{ère} injection.

Eclairage public : Jonathan BAZIN rappelle que le coût du renouvellement intégral du parc d'éclairage public s'élève à 48 000 €. La moitié est prise en charge par le TE38 (gestionnaire de l'éclairage sur notre territoire), et la moitié du reste à charge sera financée par la communauté de communes Le Grésivaudan. 12 000 € seront donc payés par la Commune pour cette opération. Il précise que la rénovation de l'éclairage public entrainera un gain de consommation d'énergie qui devrait permettre d'économiser environ 1 400 € par an sur la facture électrique, et garantira une mise en sécurité des installations.

Belledonne et Veillées : il est proposé de maintenir les veillées en extérieur ; pour La Pierre, elle aura lieu le 1^{er} mai. Une réunion est programmée le 9 mars pour son organisation.

Eglise : le devis pour les travaux à mener s'élève à 86 000 €. Des dossiers de demandes de subventions sont donc à préparer.

Rendez-vous au Manoir : du 20 au 23 mai 2021

Une réunion est programmée mercredi 3 mars afin de dresser le bilan de la manifestation 2020 et pour préparer l'édition 2021.

Dates des prochaines réunions :

Judi 18 mars à 18h30 : Conseil municipal et réunion de travail sur le budget

Judi 8 avril à 18h30 : Conseil municipal (vote du budget)

La séance est levée à 20h30